



Prévention des vols commis dans les véhicules (appelés communément vols à la roulotte)

Prévenir les vols :

- *Verrouiller les portes et remontez les fenêtres de votre véhicule systématiquement.*
- *Ne jamais s'éloigner de votre véhicule en laissant les clés sur le contact ou le moteur en fonctionnement.*
- *Ne pas laisser dans votre véhicule d'objet à la vue du public (documents administratifs, sacs apparents, appareil photo, autoradio extractible,...).*
- *Ne pas stationner votre véhicule dans un endroit trop isolé et sans éclairage.*
- *Ne jamais considérer le coffre de votre véhicule comme un lieu sûr pour vos objets et équipements de valeur (sac à main, vêtements, appareils,...).*

Je suis victime d'un vol à la roulotte ! **Que dois-je faire ?**

Dans un premier temps,

- *Je ne touche à rien.*
- *J'appelle les forces de l'ordre qui m'orienteront dans les démarches à entreprendre.*

*En composant le **17***

Dans un second temps,

- *Je dresse un inventaire des objets volés et des dégradations constatées.*
- *Je fais immédiatement opposition auprès de ma banque en cas de vol de mes moyens de paiement (carte bancaire ou chéquier).*
- *Je me munis de mon attestation d'assurance.*
- *Je porte plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police.*

